

Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2019

Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

AVENANT N° 3 AUX IC – Annexe Diam

- 1 L'IC 11.4 est modifiée comme suit Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD ~~au plus tôt 1 minute~~ aussitôt que possible après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

L'IC A1.3 Modification aux règles est modifiée comme suit :

44.2 Limitation aux pénalités

- a) Si un bateau a plusieurs pénalités, alors les pénalités doivent être effectuées consécutivement.
- b) ~~Excepté lors des raids côtiers, un bateau ne peut pas effectuer une pénalité après avoir pris le départ pendant qu'il est sur le premier bord du parcours.~~

Fait à La Trinité-sur-mer,
Le 15 avril 2019, à 10h30

Christophe GAUMONT,
Directeur de Course

